



HAL
open science

De la recherche-cr ation   la recherche-projet : un cadre th orique et m thodologique pour la recherche architecturale

Alain Findeli, Anne Coste

► To cite this version:

Alain Findeli, Anne Coste. De la recherche-cr ation   la recherche-projet : un cadre th orique et m thodologique pour la recherche architecturale. Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, 2007, Formes et pratiques de l'activit  de recherche, 10, pp.139-161. hal-00978330

HAL Id: hal-00978330

<https://hal.science/hal-00978330v1>

Submitted on 15 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin e au d p t et   la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi s ou non,  manant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv s.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

DE LA RECHERCHE – CRÉATION À LA RECHERCHE – PROJET : UN CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE POUR LA RECHERCHE ARCHITECTURALE

ALAIN FINDELI

Professeur titulaire, Université de
Montréal
Professeur invité, Université de Nîmes

ANNE COSTE

Professeur titulaire, ENSA de Saint-
Étienne

POSITIONNEMENT ET MÉTHODE

Soucieux de nous conformer aux vœux des auteurs de *l'Appel à articles* d'éviter « les essais et considérations trop générales sur le sujet [des formes et pratiques de l'activité de recherche] », nous croyons utile de préciser les limites contextuelles de notre positionnement. Les co-auteurs de ce texte sont engagés depuis bientôt deux ans, au sein d'une équipe pluridisciplinaire (design, architecture, sociologie, géographie, communication, histoire, arts plastiques, paysage), dans un projet de recherche dont la commande est portée par divers acteurs, privés et publics, l'acteur principal étant le ministère de la Culture et de la communication et son programme « Art, Architecture et Paysages ».

(1)

Nous considérons, selon l'usage consacré dans le monde anglo-saxon, que l'architecture est une discipline du projet et qu'elle relève donc du design au sens large. Cette acception diffère du sens restreint donné à 'design' en France. Notre concept de design ne recouvre pas pour autant l'acception, bien plus large, que lui confèrent H. Simon et D. Schön : « Le design est l'activité de quiconque conçoit des actions ayant pour but de transformer des situations existantes en des situations préférées. L'activité intellectuelle conduisant à la production d'artefacts matériels n'est pas fondamentalement différente de celle qui prescrit une ordonnance à un patient malade ou qui conçoit un nouveau plan commercial pour une entreprise ou encore une politique de santé publique pour un état [...]. L'ingénierie, la médecine, le management, l'enseignement, le droit, l'architecture et la peinture sont tous concernés dans le fond par le processus de design » (H. Simon, *The Sciences of the Artificial*, Cambridge, MIT Press, 1999, 3^e édition revue et augmentée, p. 111; 1^{ère} édition : 1969). Dans notre cadre, les disciplines du projet sont celles dont le processus de design porte sur l'environnement construit, « de la petite cuiller à la ville » en passant par l'affiche et le site Web et jusqu'au paysage. L'histoire de la création du programme de Ph.D. en aménagement de l'Université de Montréal et les principes sur lesquels il repose sont exposés dans Findeli, A., « A Quest for Credibility : Doctoral Education and Research at the University of Montreal », in R. Buchanan et al (eds), *Doctoral Education in Design 1998*, Ohio State University/Carnegie Mellon University, 1999, pp. 99-116.

Les questions que soulève la création du doctorat en architecture en France sont pour une bonne part analogues à celles que se sont posées - et se posent encore - les écoles et départements d'architecture et, plus généralement, les disciplines du projet (design, architecture, urbanisme, paysage, etc.) qui, dans divers pays, sont déjà intégrés à l'université. L'injonction faite aux enseignants de ces institutions, d'une part de posséder un Ph.D. ou un doctorat, d'autre part de centrer leur carrière sur l'activité de recherche, les a bien évidemment amenés à se demander en quoi pouvait et devait consister la recherche en architecture, ce qu'il convenait d'exiger d'un candidat au doctorat en architecture, comment il fallait valider les conclusions des recherches entreprises, quelles formes de publication convenaient à ces recherches, etc. Comme les disciplines du projet font partie de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal depuis bientôt 40 ans, une bonne partie des propositions énoncées ici résultent de la réflexion et de l'effort de problématisation qui ont été entrepris autour des questions évoquées à l'instant, tant dans le cadre du programme de doctorat que celui de projets de recherche¹.

Ces premiers éléments contextuels nous amènent également à préciser la méthode d'investigation qui a été adoptée lorsqu'il s'est agi de transformer un ensemble de questions d'allure opérationnelle (Comment construire un programme de doctorat? Quels sont les contenus des séminaires de base? Quels critères d'évaluation adopter pour la thèse?) en un projet de recherche plus fondamental portant notamment sur l'épistémologie comparée des disciplines du projet, des sciences analytiques et des autres disciplines professionnelles, sur la dialectique du couple théorie/pratique, sur les problèmes méthodologiques posés par la recherche empirique, ou encore sur les enjeux anthropologiques et éthiques soulevés par la recherche dans les disciplines professionnelles. Nous réclamant pour une très large part de la philosophie pragmatiste (sans en faire une religion), nous adoptons une méthode

de « théorisation située » qui exclut l'attitude spéculative et trop strictement déductive. Dans une telle perspective, l'engagement sur le terrain est une condition essentielle, non pas à la vérification d'hypothèses élaborées a priori, mais à la mise « au travail » des concepts et des modèles afin d'en estimer la fécondité, tant théorique que pratique et anthropologique. Comme notre projet de recherche concerne la bonne pratique de la recherche dans les disciplines du projet, on comprend que le terrain dont il vient d'être question ne pouvait être que celui de projets de recherche réels et singuliers². On verra que cette approche méthodologique est celle que, en toute cohérence pragmatiste, nous recommandons également pour la recherche dans nos disciplines, en particulier en architecture. C'est du moins la conclusion à laquelle nous ont conduits nos recherches.

Une dernière précision contextuelle nous semble nécessaire avant d'exposer les aspects principaux de notre problématique et nos propositions. L'ambition de ce texte est de répondre à une commande bien précise que nous formulons ainsi à partir de notre interprétation de *l'Appel à articles* : la possibilité existe désormais d'entreprendre des études de doctorat dans les écoles d'architecture, dont la durée est fixée à trois ans. Que vont et devront faire les étudiants qui s'inscriront en thèse, à quel type de « recherche » sont-ils appelés à se livrer et comment leur travail sera-t-il sanctionné ?³

La commande porte sur le terrain de la pratique pédagogique plutôt que sur celui de la pratique de recherche proprement dite, parce que c'est là évidemment que se constituera une tradition de la recherche architecturale, telle qu'elle existe dans les autres disciplines universitaires, une tradition dans tout ce qu'elle a de vivant (transmission de savoirs, de connaissances, de méthodes, de problématiques, d'une génération à l'autre), mais aussi de potentiellement sclérosant (institutionnalisation, cloisonnements, mandarinats). C'est dans cette première génération de doctorants que sera mis en

(2)

À cet égard, les situations d'enseignement en atelier de projet et de formation à la recherche (direction de doctorants) constituent également des terrains très riches, dans la mesure où l'on y est constamment porté à justifier et à expliciter auprès des étudiants les choix méthodologiques conseillés, les distinctions conceptuelles effectuées et/ou les précautions stratégiques adoptées.

(3)

Une situation analogue s'est présentée à la fin des années 90 à l'UIAH d'Helsinki alors qu'un décret ministériel lui octroya le droit de décerner des doctorats. Plus d'une centaine de candidats se sont présentés, l'année suivante, à un corps professoral n'ayant, pour la très grande majorité, aucune expérience préalable de la recherche, encore moins de la formation à la recherche. Voir le colloque organisé à cette occasion : P. Strandman (ed.), *No Guru No Method? Discussion on Art and Design Research*, Helsinki, UIAH, 1998. Le cas français est analogue à bien des égards. Le décret créant le doctorat en architecture conduisit la Direction de l'architecture et du patrimoine, organe de tutelle des écoles d'architecture au ministère de la Culture et de la Communication, à lancer vers les architectes habilités à diriger des recherches l'appel à contributions qui résulta en la publication de l'ouvrage *Vers le doctorat en architecture* (2005).

valeur et en culture, de façon explicite car enseignable, ce qu'auront récolté les générations précédentes de chercheurs lors de ce qu'il faut bien appeler les opérations d'acrobatie interdisciplinaire auxquelles elles ont bien été obligées de se livrer pour produire quelque chose qui puisse tenir lieu de recherche architecturale.

Nous voulons laisser aussi ouvert que possible pour les doctorants le champ des recherches envisageables, ainsi que le permet le modèle théorique très général qui sera proposé dans un instant. Dans cette perspective, et tenant compte des conventions actuellement partagées par la communauté de recherche internationale, il n'est pas souhaitable d'accepter des plans de recherche ne comprenant pas de composante empirique, autrement dit de travail sur le terrain. Même les questions les plus «fondamentales» sont susceptibles d'être problématisées de telle manière qu'elles conduisent le chercheur à se confronter au terrain⁴. Ce n'est pas uniquement la crédibilité de la recherche en architecture qui est en cause ici, mais également la fécondité de sa contribution à l'intelligibilité du monde dans lequel nous vivons - objet de l'entreprise de recherche en général - et, par voie de conséquence, la pertinence des interventions que les architectes et autres praticiens sont amenés à y faire.

(4)

Ce que nous appelons «empirique» ici rejoint le souci de ne pas dissocier la pensée des conséquences qu'elle peut avoir dans/sur le monde si elle y était mise en œuvre. C'est ce que Merleau-Ponty a retenu d'essentiel dans la phénoménologie de Husserl et ce qui rapproche cette dernière du pragmatisme, qui lui est contemporain. Dans cette perspective, même les thèses qui relèvent de cette tradition intellectuelle érudite très particulière et très prisée que les Anglo-saxons désignent par «history and theory» de l'architecture (c'est le «and» qui pose problème) devraient être problématisées de la façon indiquée. Cela implique d'apprendre à *pragmatiser* les réflexions et les connaissances.

Des projets (de recherche) sans objet ?

Des centaines de pages ont déjà été écrites sur ce qui pourrait constituer la problématique centrale de la recherche dans les disciplines professionnelles, notamment l'architecture. Du point de vue qui nous retient ici, celui d'un candidat au doctorat, à savoir de quelqu'un qui sort d'une formation professionnelle ou qui a déjà derrière lui quelques années de pratique, se pose une question centrale : qu'est-ce qui différencie un projet de recherche d'un projet d'architecture? Dans

une logique de métiers, la question apparaît tout à fait légitime, car on peut bien en effet se demander ce qui différencie, par exemple, l'acte professionnel de l'architecte de celui du juriste ou de la psychologue.

La distinction entre les deux projets a été poussée parfois jusqu'à recommander que pour mieux se familiariser avec le métier de chercheur, il valait mieux oublier celui d'architecte. Ceci a eu pour conséquence, souvent, d'inviter les candidats chercheurs à construire leur problématique de recherche selon la perspective d'une discipline scientifique mieux établie que l'architecture. Il ne s'agit alors plus de thèses en architecture mais, dans les meilleurs des cas, étant donné le « rat-trapage » nécessité pour se familiariser avec une nouvelle discipline, de thèses en histoire, en sémiotique ou en sociologie de l'architecture, ce qui est différent. L'inconvénient majeur est que ces travaux ne contribuent le plus souvent qu'indirectement et de manière « faible » au corpus de la discipline architecturale; en termes pragmatistes, on dira que leur pertinence n'est pas avérée.

Les considérations précédentes pourraient paraître triviales s'il n'existait pas la position contraire des tenants pour qui tout projet d'architecture est un projet de recherche⁵. Dans ce cas, le travail de doctorat ne serait qu'un projet d'architecture de plus, fût-il plus complexe et plus long que ceux que l'on conduit dans le cadre des études menant au diplôme. Cette position n'est pas recevable dans un cadre où il s'agit de produire de nouvelles connaissances. Or, le projet d'architecture - et les projets de R&D, auxquels ceux-ci s'apparentent par leur forme - s'appuient le plus souvent sur des connaissances existantes. S'il arrive que des connaissances nouvelles soient produites, elles sont spécifiques à ce projet particulier et ne font d'ordinaire pas l'objet de publication. Ce qui est nouveau par contre, ce sont les artefacts qui résultent du projet. Ils intègrent des connaissances, mais ne constituent pas à eux seuls des connaissances.

(5)

Certains avancent même qu'une position plus provocatrice peut être adoptée, consistant à considérer que la recherche n'est qu'une espèce particulière du genre design : R. Glanville, « Researching Design and Designing Research », *Design Issues*, n° spécial « Design Research », XV, 2, été 1999, pp. 80-91.

Tout comme Aristote nous invite à trouver la vertu en nous tenant à distance de deux vices contraires, l'un en excès, l'autre en défaut, c'est en récusant l'un et l'autre des deux extrêmes précédents que nous croyons pouvoir nous acheminer vers des propositions plus fécondes. Pour cela, il nous faut transformer notre question, qui devient : «Quelle place devons-nous réserver au projet d'architecture dans le projet de recherche au doctorat?⁶ »

Demeurons encore un moment sur ce registre un peu général. L'architecture est concernée par l'habitabilité du monde. Elle a la capacité de dire sur ce sujet des choses qu'aucune autre discipline ne saurait dire. Mieux encore, croyons-nous, elle pose au monde, sur ce sujet, des questions qui ne se posent pas ailleurs et qui, pourtant, sont pertinentes. Elle se préoccupe des divers modes d'habiter le monde, des diverses formes d'habitat dans lesquelles ces modes se matérialisent, des divers registres (physique, symbolique, esthétique, culturel, religieux, industriel, etc.) sur lesquels s'exercent ces modes. Mais tel, dira-t-on, est le cas également de l'archéologie, de l'ethnologie, de la sémiotique, de l'histoire, de l'économie et d'autres disciplines encore. Ce ne sauraient donc pas être les objets (de connaissance) proprement dits qui caractérisent l'architecture. Ce qui la distingue, c'est le regard qu'elle leur porte. L'architecture, en effet, est concernée par le projet d'habitabilité du monde, par la façon dont son projet rejoint (ou non) le projet des hommes d'habiter le ou leur monde. En contraste avec le regard descriptif, analytique, critique, explicatif et/ou interprétatif des diverses disciplines scientifiques, celui de l'architecture est diagnostique, car elle cherche à améliorer, ou du moins à préserver, l'habitabilité du monde. Nous tenons là ce qui nous semble constituer l'objet central de la recherche en architecture, celui, très général, dont il s'agit de construire la théorie ou du moins sur lequel on construira des connaissances : le projet d'architecture. La tâche de la recherche « fondamentale » sera donc l'élaboration d'une théorie

(6)

La voie de l'orthodoxie scientifique est celle de la recherche sur l'architecture (sociologie, histoire, psychologie, sémiotique, etc. de l'architecture), la voie du solipsisme professionnel celle de la recherche pour l'architecture (le travail intellectuel préliminaire et parallèle à tout projet singulier). Quant à la voie préconisée ici, c'est celle de la recherche en architecture par l'architecture. Ces distinctions, relativement bien acceptées dans la communauté internationale de recherche en design, ont été largement commentées (voir par exemple, www.jiscmail.ac.uk, *phd-design list*) et parfois nuancées. On les retrouve en particulier, sous ce que A. Cauquelin, dans sa topographie du champ théorique de l'art appelle si joliment «rumeur théorique», «ambiance théorique» et «pratiques théorisées» (*Les théories de l'art*, Paris, PUF, 1998, *passim*).

générale du projet d'architecture. Cependant, comme l'architecture est également une pratique professionnelle, la finalité de la recherche dépasse ce qui d'ordinaire est satisfaisant pour les disciplines descriptives⁷. À quoi bon en effet la recherche si elle ne débouche pas sur une meilleure pratique de l'architecture, si elle ne permet pas à la pratique du projet d'architecture de mieux répondre aux diagnostics qu'elle pose sur le monde? ⁸

La recherche en architecture se trouve animée d'un double projet, celui de produire des connaissances sur l'acte architectural même et celui de contribuer ainsi à en améliorer les prestations. En termes pédagogiques, cela pourrait s'énoncer ainsi : une thèse de doctorat en architecture a pour tâche principale de conduire à une meilleure intelligibilité du projet d'architecture et de contribuer ainsi à une théorie générale du projet ou « pragmatique du projet ». Les candidats sont invités pour cela à concevoir un protocole de recherche dans le volet empirique duquel le projet d'architecture occupe une place centrale. La fécondité de la recherche pour la pratique découle de la posture pragmatique adoptée.

DE LA RECHERCHE-CRÉATION À LA RECHERCHE-PROJET

À ce point de notre enquête (*inquiry*), nous nous heurtons à un obstacle de taille. En effet, le seul mot de « projet », sans parler du concept, a été tellement utilisé, non seulement au sein de la communauté de recherche en architecture, mais également parmi les enseignants, qu'il paraît épuisé. Il est vrai que nombreux sont les ouvrages qui, dans le dernier quart du XXe siècle, lui ont été consacrés, sans parler des colloques, des rapports de recherche et autres livres blancs. On remarque en revanche que la plupart des modèles proposés sont normatifs (ou doctrinaux) et conçus de façon spéculative, et qu'ils souffrent trop souvent du « complexe d'Obélix »⁹.

(7)

Dans la voie de recherche tracée ici, la partition habituelle entre recherche « fondamentale » et « appliquée » n'a plus lieu d'être : la recherche « située » se déploie simultanément sur les deux registres. C'est donc par seule commodité terminologique que nous les utilisons encore.

(8)

« Si la théorie ne mène pas à de meilleurs bâtiments, c'est une perte de temps » dit C. Alexander, cité par B. Hanson dans sa critique du tome III de l'*opus magnum* d'Alexander (*The Nature of Order*), publiée dans *The Structurist*, 45/46, 2005/2006, pp. 34-38. Ce numéro, consacré en bonne partie à Alexander, contient un entretien avec lui où il s'explique sur son dernier ouvrage et sur son travail architectural. On nous reprochera peut-être de ne pas tenir compte d'un des tabous majeurs de toute entreprise scientifique : l'impossibilité de passer des jugements de faits aux jugements de valeur. Le pragmatisme connaît bien cette question. Ainsi, il incombe à notre communauté de définir ce que nous entendons par « meilleure » et « mieux » dans le passage concerné.

(9)

Il suffirait en somme d'être tombé dans la marmite du projet pour pouvoir en tirer un modèle théorique rigoureux possédant un minimum de généralité.

(10)

Les quelque 500 références bibliographiques consignées par W. Visser dans son ouvrage *The Cognitive Artefacts of Designing* (Lawrence Erlbaum Assoc., 2006) comprennent les travaux les plus importants effectués dans le champ de la psychologie cognitive du projet architectural (entre autres). Dans cet ouvrage, l'auteure se livre à une critique comparée des modèles cognitifs « computationnels » (modèles SIP), inspirés de H. Simon, et « situationnels » (modèles SIT), inspirés de D. Schön, pour proposer son propre modèle « représentationnel », basé sur la construction « opportuniste » d'artefacts « cognitifs ».

On ne trouve dans la bibliographie de Visser, qui privilégie les recherches empiriques comme les siennes, ni Boudon, ni Conan, ni Devillers, ni Hanrot, ni Prost, même si l'auteure a parfaitement accès aux ouvrages francophones (elle est chercheuse en France). Le préfacier de l'ouvrage relève en particulier que le manque de recherches empiriques, qu'il déplore, est dû au peu d'empressement manifesté par les chercheurs en psychologie cognitive pour se familiariser avec la culture des praticiens du projet, jugée difficile à pénétrer. Il remarque que les architectes font plus volontiers l'effort d'acquérir l'outillage intellectuel de la psychologie cognitive pour conduire leurs recherches dans ce domaine (p. XVI). Cette remarque est de la plus haute importance pour notre propos, car nous croyons en effet que l'opération de « pragmatisation » des disciplines descriptives ainsi effectuée mène à des recherches plus pertinentes pour l'architecture que les autres, qui relèvent de la recherche sur l'architecture et ont pour principal objectif de contribuer à l'avancement des connaissances dans les disciplines correspondantes (voir note 6 ci-dessus).

(11)

« Je ne pense pas qu'une science doive avoir peur d'un concept confus, quand elle en fait un objet d'étude et non un

Trop rares sont les travaux reposant sur des études empiriques conduites avec les précautions qu'on est en droit d'exiger au sein d'une communauté de recherche¹⁰. Par ailleurs, le fait de travailler avec un concept de projet aux contours flous et peu stabilisés ne devrait pas être considéré comme un obstacle épistémologique irrémédiable, pas plus au demeurant que la « fatigue » conceptuelle dont souffre le terme; bien au contraire, il s'agit là d'incitatifs de taille à une recherche plus « fondamentale » et plus rigoureuse encore¹¹.

Le projet, encore ?!

Une étude menée dans le champ du design a mis en évidence une quarantaine de modèles théoriques prétendant rendre compte du phénomène particulier de l'acte de design¹². Nous regroupons ces divers modèles, souvent présentés sous la forme d'une métaphore (« le design comme... »; « *design as...* »), en trois grandes classes ou types, selon qu'ils portent principalement sur l'objet résultant du projet, sur la structure logique du processus de projet ou sur les relations entre les acteurs prenant part au projet (destinataires inclus). Une telle typologie nous apparaît commode pour orienter les projets de recherche des doctorants et les guider dans leur travail de problématisation préalable. On s'aperçoit en effet que l'outillage scientifique sollicité pour engager une recherche varie considérablement selon que l'objet d'étude, donc le terrain d'observation, relève de l'un ou l'autre des trois types : technologie, esthétique, topologie et géométrie, sciences de l'ingénieur, histoire de l'art, typomorphologie, etc. pour le premier; calcul opérationnel, praxéologie, psychologie cognitive, méthodologie, management de projet, etc. pour le second; sociologie des organisations, psychosociologie, science politique, rhétorique, théorie de l'action, etc. pour le troisième. Ce réservoir disciplinaire s'élargit si nous étendons notre modèle général à la phase *aval* du projet correspondant à la réception, à l'usage, à l'interprétation et parfois à la transformation des artefacts issus de la phase

amont du projet (programmation, conception, réalisation, livraison, etc.). Ce sont alors les disciplines telles que l'ergonomie, la psychologie de l'environnement, la sociologie des usages ou de la consommation, l'anthropologie, l'herméneutique, la démographie, le marketing et d'autres encore qui sont à convoquer.

Il est intéressant de noter, au demeurant, que la logique du découpage typologique indiqué ci-dessus pour l'amont se reflète également dans la partie aval du modèle et que pour une bonne part elle se met en place historiquement selon une dynamique qui mériterait d'être examinée de plus près (fig. 1, page suivante). Pour plus de commodité, on peut utiliser le langage de la philosophie pour distinguer ces trois types qui relèvent alors respectivement de l'esthétique, de la logique et de l'éthique (fig. 2, page suivante). L'expérience montre que cette typologie très générale trouve suffisamment d'écho auprès des candidats chercheurs pour leur permettre de s'orienter dans les premières phases de leur recherche.

L'approche épistémologique qui vient d'être résumée pourra sembler encore abstraite, en particulier pour des candidats en phase de démarrage de leur parcours de doctorat. Aussi allons-nous explorer une autre voie qui, par l'entrée méthodologique qu'elle emprunte, conviendra peut-être davantage à l'une des exigences les plus contraignantes du doctorat en architecture : la durée de trois ans. On observe en effet que très souvent, lorsque la contrainte de temps ne permet pas de délivrer aux candidats chercheurs une formation épistémologique jugée adéquate et conforme aux exigences d'une recherche doctorale, c'est sur l'aspect méthodologique qu'on se rabat.

Par ailleurs, lorsque les disciplines artistiques furent intégrées à l'université dans de nombreux pays, c'est autour de la question méthodologique que les discussions se sont portées de la façon la plus pressante, laissant souvent à l'arrière-plan la problématique épistémologique que cette question soulève

outil de travail » nous rassure R. Passeron alors qu'il s'employait à créer un champ nouveau, celui de la poïétique (nous y reviendrons). Passeron, R., « La Poïétique », in Collectif, *Recherches poïétiques*, tome I, Paris, Klincksieck, 1975, pp. 11-23.

(12)

Findeli, A. & Bousbaci, R., « L'éclipse de l'objet dans les théories du projet en design », *The Design Journal*, VIII, 3, 2005, pp. 35-49.

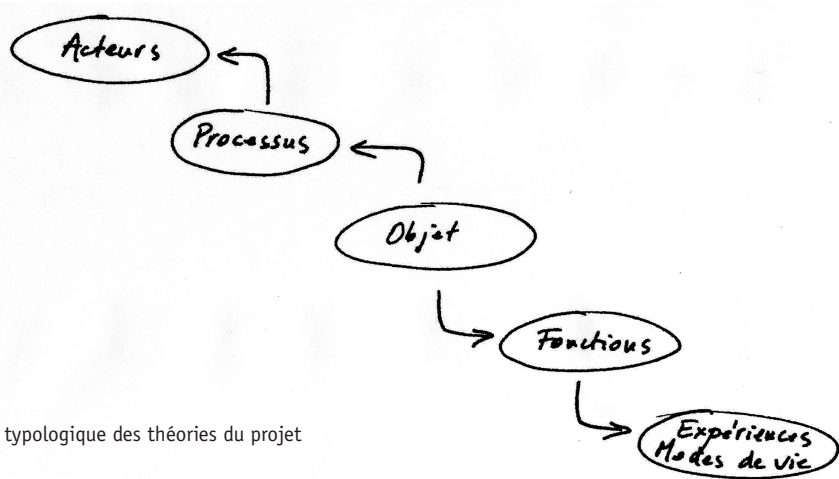


Fig. 1 Modèle typologique des théories du projet
(voir note 12)

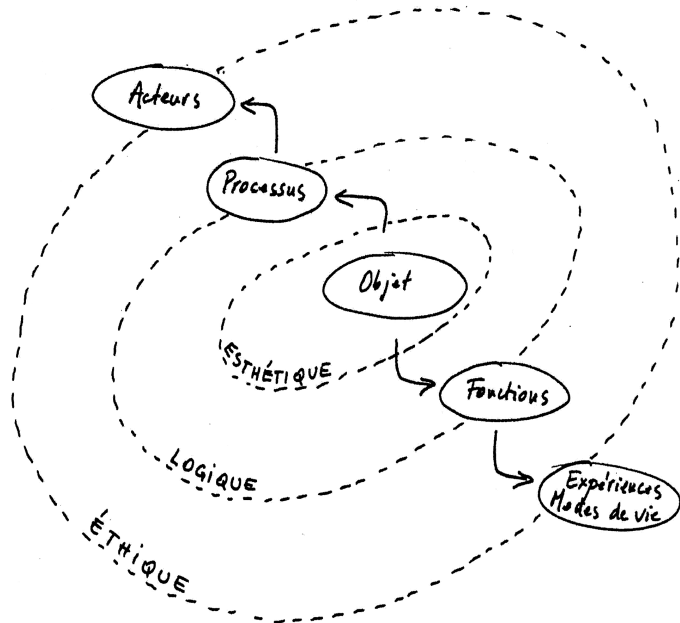


Fig. 2 L'interprétation philosophique du modèle
de la Fig. 1

inévitablement. Dès le début, les débats se polarisèrent presque exclusivement autour de la plus ou moins grande autonomie des disciplines artistiques à l'égard des autres disciplines scientifiques et ce furent les revendications d'originalité méthodologique qui constituèrent le cœur des arguments. Les représentants de l'architecture et du design, des 'arts appliqués' comme on appelle parfois les disciplines du projet, ont largement emprunté cette voie.

D'une part, on trouve ceux qui, insistant sur la créativité inhérente à l'acte artistique ou professionnel, revendiquent une singularité tellement radicale qu'aucune des pratiques de recherche existantes ne saurait convenir pour encadrer les recherches effectuées dans les champs de ces disciplines. Selon cette perspective, la pratique créative est en elle-même déjà un processus de recherche et devrait par conséquent constituer le cœur de tout projet de doctorat; un texte d'accompagnement, sur la teneur duquel il n'y a toujours pas de consensus, compléterait la thèse. C'est la voie de la recherche-crédation, un terme dont l'acception commence à se stabiliser, même s'il n'a pas encore reçu de définition précise et circonstanciée¹³.

D'autre part, on trouve ceux qui ne voient pas de raison de faire bénéficier les disciplines du projet d'un traitement spécial pour ce qui est des exigences à satisfaire dans la conduite de la recherche et qu'il leur revient par conséquent (à ces disciplines) de s'employer, dans leurs programmes de recherche, à se conformer aux normes habituelles, telles qu'acceptées et pratiquées par la communauté de recherche élargie et internationale. Ils invoquent en particulier le fait que l'arsenal méthodologique est suffisamment fourni aujourd'hui, en particulier dans le domaine des méthodes dites qualitatives, pour satisfaire les exigences des questions de recherche les plus exotiques¹⁴. Il n'y a donc pas lieu, selon eux, de dispenser les disciplines du projet de la rigueur méthodologique à laquelle est soumis tout projet de recherche

(13)

Ainsi les organismes subventionnaires principaux du Canada (fédéral) et du Québec (provincial), reconnaissent la recherche-crédation comme une forme de recherche possible au sein des disciplines universitaires. Il en va de même pour les organes universitaires d'accréditation des activités de recherche de leurs professeurs et des instances de promotion. On attend toujours, cependant, une définition épistémologiquement fondée de cette activité.

(14)

Une critique cinglante a été publiée par l'un des tenants de cette position à l'occasion de la parution d'un ouvrage didactique de C. Gray & J. Malins, *Visualising Design*, Ashgate Publ., 2004, promouvant la recherche-crédation en design. Les éditeurs de *Design Research News*, manifestement embarrassés par la question, ont hésité longtemps avant de passer commande de cette critique à T. Love pour leur rubrique mensuelle. Voir *DRS Newsletter*, XI, 5, 2006-10-25, consultable en ligne : <http://www.designresearchsociety.org/>, bulletin de septembre 2006

visant à obtenir la reconnaissance de la communauté internationale de la recherche scientifique «tout court».

Comme nous l'avons laissé entendre dans notre introduction, nous croyons qu'une troisième voie est possible; c'est celle de la recherche-projet, que nous allons décrire, non sans avoir au préalable résumé les insuffisances des deux premières.

Pour ce faire, nous prenons pour acquis que la seconde alternative évoquée ci-dessus est suffisamment bien connue des lecteurs pour que nous ne nous attardions pas à la détailler. Elle peut être considérée comme une option de transition mise en place par la première génération de chercheurs dans nos disciplines, en attendant que l'indispensable travail d'élaboration épistémologique soit effectué, un peu comme ce fut le cas au 20^{ème} siècle pour les sciences de la vie, d'abord, et pour les sciences anthroposociales ensuite, qui ont dans un premier temps adopté les paradigmes des sciences physiques et mécaniques pour revendiquer leur scientificité. Or on a vu à quelles impasses ce type d'emprunt peut conduire (et conduit encore) tant au plan des connaissances que des interventions qu'on croit être en mesure d'en déduire. Nous croyons, et l'expérience l'a montré, que cette alternative n'a pas d'avenir pour nos disciplines en raison du cadre trop procustéen dans lequel elles se verraient contraintes. Par contre, la recherche-crédation mérite qu'on s'y attarde quelque peu, ne serait-ce qu'en raison de la faveur dont elle jouit encore en architecture et dans les disciplines du projet plus généralement.

La recherche-crédation

La recherche-crédation, ou ce qui s'y apparente sans en prendre nécessairement le nom, est très souvent plébiscitée, bien que les arguments invoqués en sa faveur soient pauvres et peu convaincants. Ils se résument trop souvent en l'affir-

mation que les pratiques créatives sont tellement étrangères à la culture scientifique que même les épistémologues les plus conciliants ne sauraient les comprendre. Parmi les documents consultés sur ce sujet, celui de P. Gosselin et E. Le Coguiéc (2006) nous semble le plus complet, sans pour autant nous satisfaire¹⁵. Voici comment ils résument la raison d'être du colloque dont est issu l'ouvrage : « L'institution universitaire se voyait accueillir en ses murs un autre type de chercheurs, des praticiens du domaine de l'art qui, tout en ayant le sentiment de faire de la recherche, ne se reconnaissaient pas dans les paramètres de cette activité que l'université appelle 'recherche scientifique' » (p.1, souligné par nous). Se réclamant de ce «sentiment», trop nombreux ont été ceux qui ont conclu que la faute de la non-reconnaissance incombait aux «paramètres». Un tel repli relève du solipsisme.

Une voie plus féconde, celle qu'ont empruntée les auteurs, est celle qui cherche à creuser ce « sentiment », à voir sur quoi il repose, à mieux comprendre les paramètres et leur raison d'être, bref à effectuer un travail d'enquête raisonné et argumenté. C'est la poïétique qui constitue en réalité la référence quasi exclusive en cette matière. Admettons que l'on en adopte, pour les disciplines du projet, le cadre conceptuel¹⁶. Même dans cette perspective, nous ne voyons pas pourquoi il serait impossible d'exiger pour la recherche la même rigueur que dans les autres disciplines et pourquoi la structure générale d'une thèse de doctorat n'y serait pas analogue à celle des autres thèses. Et nous ne voyons pas pourquoi un tel effort devrait s'effectuer au prix du sacrifice de l'originalité des disciplines artistiques (au sens large), sans pour autant céder à la tentation d'amalgame du projet artistique et du projet de recherche. Il suffirait pour cela d'accepter que tout projet artistique ou d'architecture puisse être considéré comme un «problème» de recherche.

On ne voit guère en quoi une telle démarche serait impraticable pour les disciplines du projet. Sa réussite, dans le

(15)

Gosselin, P. & Le Coguiéc, E. (dirs), *La recherche-crédation*, Montréal, PUQ, 2006. La maigreur et la redondance des références bibliographiques combinées des onze auteurs indiquent bien le vide qui entoure actuellement cette pratique et sa définition. Nous aurions pu appuyer notre discussion sur des textes issus plus directement du domaine de l'architecture, tel par exemple celui de S. Hanrot, *À la recherche de l'architecture. Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, L'Harmattan, 2002, mais croyons que la perspective des représentants de la pratique artistique (qui inclut d'ailleurs l'architecture) met mieux en évidence la problématique qui nous occupe ici et à laquelle la recherche architecturale n'est pas étrangère. C'est pourquoi, chaque fois qu'on y lit « art », il faudrait lire « architecture » pour bien saisir les enjeux de cette problématique

(16)

Ce qui implique de faire prévaloir la dimension créative de l'acte architectural, d'adopter une vision « héroïque » ou « romantique », très individualiste, du geste architectural. Une telle hypothèse de travail a quelque chance de s'installer dans les programmes de doctorat en France, en raison du jeu d'influence des divers acteurs en présence. Cette hypothèse n'est pas la nôtre, pour des raisons qui seront évoquées plus loin.

cadre d'une thèse, repose bien évidemment sur la rigueur avec laquelle le problème particulier est transformé en problématique générale, sur la force argumentative avec laquelle celle-ci est justifiée à l'égard de l'avancement actuel de la discipline, sur la bonne connaissance des enjeux méthodologiques soulevés par le protocole de recherche mis en place et enfin, sur la validité des conclusions tirées à partir du raisonnement sur le cas singulier que constitue tout projet artistique ou architectural ¹⁷.

La recherche-projet

Nous ne croyons pas souhaitable de restreindre la recherche dans les disciplines du projet à la recherche-création. Ce que nous lui reprochons, ce n'est ni la volonté de placer le projet de conception au centre du projet de recherche (l'idée de recherche par le projet), ni celle de réclamer pour les disciplines du projet un statut épistémologique propre (le pragmatisme philosophique est le cadre tout indiqué à cette fin), mais plutôt sa tendance à réduire l'acte de projet à la dimension et à la phase créative de l'acte de projet, ce qui a pour conséquence de tourner la partie réflexive du projet de recherche trop exclusivement sur le monde intérieur du chercheur.

Dans *l'Éthique à Nicomaque*, Aristote distingue le faire/produire (*poiësis*) de l'agir (*praxis*), ceux-ci étant, avec le penser/contempler (*epistèmè*), les trois activités principales de l'être humain. La distinction entre faire et agir, reprise et considérablement élaborée par H. Arendt, nous apparaît extrêmement féconde pour cadrer l'acte architectural ¹⁸. En effet, considérer cet acte non seulement comme un faire, mais aussi comme un acte politique (au sens d'Aristote), dans sa dimension anthropologique et sociale et, de surcroît, comme le lieu par excellence où doit s'effectuer le travail réflexif indispensable à l'amélioration de la pratique, est un élargissement que nous croyons nécessaire pour, d'une part,

(17)

On pourra comparer et contraster cette ébauche avec les propositions que S. Hanrot (voir note 16) expose, de façon bien plus détaillée qu'il n'est possible ici, dans ses chapitres intitulés « Critères de scientificité » (pp. 113-120) et « Le Cadre épistémologique » (pp. 139-45), repris à l'Annexe 3 (pp. 235-37).

(18)

La distinction est effectuée par Aristote en I, 1, 1094 et VI, 4, 1140a. Nous utilisons la récente traduction de R. Bodeüs (Paris, Flammarion, 2004). Arendt, H., *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1983 (éd. angl. orig. : 1958). Sur la fécondité de la distinction *poiësis/praxis* pour l'architecture, voir Bousbaci, R. & Findeli, A. « More acting and less making : a place for ethics in architecture's epistemology », *Design Philosophy Papers*, 04, 2005, 10p. (n.p., éd. numérique seulement).

rendre compte de la complexité réelle de la pratique architecturale contemporaine et des défis qui l'attendront dans l'avenir, et d'autre part, enrichir le corpus d'objets sur lequel est susceptible de porter la recherche architecturale.

Nous n'évoquons ici que les conséquences méthodologiques qui découlent d'une telle perspective épistémologique. Adopter, pour les disciplines du projet donc pour l'architecture, le cadre théorique et conceptuel de la *praxis*, autrement dit considérer que l'activité de projet relève de la philosophie pratique (ou éthique) et non plus seulement d'une pratique créative, implique que la méthode la plus indiquée pour conduire la recherche possède les caractéristiques suivantes :

- elle est ancrée dans le projet, s'appuyant donc sur une situation singulière visant à modifier le cours des choses,
- elle est empirique et doit permettre d'observer tant le monde extérieur sur lequel porte le projet que le monde intérieur des acteurs du projet (intentions, valeurs, attitudes, etc.),
- elle se livre à un travail réflexif « en action » et interprétatif « hors action »,
- elle conduit à des conclusions aussi générales que possible au triple plan de la théorie, de la pratique professionnelle et de l'enseignement.

Cette approche de recherche, nous l'avons appelée la recherche-projet (*project-grounded research*)¹⁹. Elle résulte, ainsi que la terminologie qui la désigne, d'une transposition aux disciplines du projet des principes de la recherche-action, mais aussi de la théorisation ancrée, de l'ethnométhodologie et de la phénoménologie, transfert qui tient compte de la particularité des situations et des terrains propres à nos disciplines²⁰.

On sait que la recherche-action a été développée en psychologie sociale et qu'elle a surtout été mise en œuvre dans

(19)

Esquissée par A. Findeli dans « La recherche en design. Questions épistémologiques et méthodologiques », In *Journal of Design and Innovation Research*, I, 1, 1998, pp. 3-12, la méthode est décrite plus substantiellement dans « La recherche-projet : une méthode pour la recherche en design », accessible en ligne à l'adresse : <http://www.din.umontreal.ca/findeli.html>

(20)

Un excellent tour d'horizon est proposé par C. Baribeau (dir.) dans *La recherche-action. De Kurt Lewin aux pratiques québécoises contemporaines*, n° spécial de la *Revue de l'association pour la recherche qualitative*, VII, aut. 1992. Quant à l'expression anglaise « *project-grounded research* » choisie pour rendre « recherche-projet », elle renvoie à la méthode de théorisation ancrée dont A. Laferrière nous offre une synthèse comparative fort utile dans « La théorisation ancrée (*grounded theory*) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », in J. Poupart et al., *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Gaëtan Morin, 1997, pp. 309-340.

les recherches en travail (ou service) social, en sciences de l'éducation, en sociologie critique et en action communautaire. Si elle a connu quelques applications en urbanisme dans le contexte des luttes urbaines, elle n'a pas ou peu été appliquée dans les disciplines du projet qui, pourtant, constituent un terrain tout indiqué pour cette approche. Ce qu'indique la terminologie recherche-projet, c'est une ouverture de la recherche-action au phénomène du projet de conception d'une part, mais aussi une volonté de se dégager des pesanteurs d'une orthodoxie méthodologique toujours possible, même dans ce domaine. Ainsi, on pourra accepter, par exemple, une participation du chercheur moins active dans son terrain d'observation que ne le préconise la recherche-action ; on n'exigera pas non plus systématiquement de la part du chercheur qu'il adhère aux principes habermassiens du projet «critique» de la recherche-action, même si on en reconnaît à l'occasion la pertinence.

Comme les principes généraux de la recherche-projet ont déjà été exposés ailleurs (voir note 19), nous entreprenons, pour conclure, de les illustrer par un cas concret.

LA RECHERCHE-PROJET EN ACTION

Une monographie circonstanciée ayant été publiée sur ce projet, nous ne la reprenons pas ici ²¹. Par souci de cohérence avec notre positionnement, nous choisissons de présenter ce cas comme s'il s'agissait du projet de recherche d'un candidat au doctorat.

Étape 1. Introduction : situation, problématique, cadre conceptuel, cadre(s) théorique(s), question de recherche.

En recherche-projet, on s'applique à bien distinguer le projet de recherche (volet scientifique ou théorique) du projet de conception, en l'occurrence d'architecture (volet pratique).

(21)

Le projet, son contexte, son parti méthodologique et quelques conclusions préliminaires sont présentés dans Coste, A., Findeli, A. et Guillot, X., « Un laboratoire pour une théorie du 'projet intégré de paysage'. Le cas du grand territoire Gier-Ondaine », *Cahiers thématiques*, n° 6 consacré à « L'espace de la grande échelle », Ensap de Lille / Jean-Michel Place, 2007, pp. 194-207.

À chacun de ces projets correspond un volet de la problématique générale, en d'autres termes de la *commande* qui va conduire au projet de thèse. L'objectif du volet scientifique est, comme nous l'avons vu, de contribuer au corpus d'une théorie générale du projet de conception architecturale; il est central à la thèse et c'est sur cette contribution que celle-ci sera jugée. L'objectif du volet pratique (architectural) est bien entendu, comme c'est toujours le cas, de répondre à une commande *réelle*, provenant du monde extérieur. Deux cas de figure se présentent, exigeant chacun un traitement adéquat, selon que la problématique de la thèse est *exogène* ou *endogène*.

a) Problématisation exogène, *bottom-up* ou *par voie externe*. On s'aperçoit que le plus souvent, c'est la commande architecturale qui est première. Les candidats au doctorat sortent en effet de leurs études d'architecture ou, parfois, de plusieurs années de pratique professionnelle et sont porteurs de questions surgies sur le terrain de la pratique. Le premier travail du candidat et du directeur de thèse consiste alors à transformer un problème formulé en termes architecturaux en une question scientifique relevant du corpus théorique de la discipline. C'est là l'objet de la problématisation, étape cruciale.

b) Problématisation endogène, *top-down* ou *par voie interne*. Il peut arriver que la problématique de recherche soit issue de questions scientifiques laissées en suspens par l'état d'avancement des recherches dans la discipline. Dans ce cas, le travail du candidat et du directeur consiste à repérer un terrain suffisamment fécond pour que la question de recherche interne à la discipline puisse faire l'objet d'une recherche-projet.

Laquelle des deux situations est la plus souhaitable ? La préférence des candidats va pour la première car la culture du projet d'architecture les a orientés vers des attitudes où l'affirmation individuelle et l'originalité sont privilégiées. Ils souhaitent donc fortement être eux-mêmes à l'origine de leur

problématique de recherche. La seconde est plus recommandable dans l'hypothèse d'un doctorat en trois ans (il est reconnu que la seule mise en œuvre d'une recherche-action ou d'une théorisation ancrée prend au minimum deux ans), car elle fait l'économie d'une grosse partie du travail de problématisation. Elle peut sembler priver l'apprenti-chercheur d'une expérience pédagogique essentielle et d'une réflexion épistémologique salutaire, mais à y regarder de plus près, elle ne le dispense pas pour autant de l'effort d'appropriation d'une problématique léguée par le directeur de recherche, expérience tout aussi salutaire.

Dans notre cas, c'est la commande externe qui a démarré le processus de recherche. Elle est l'initiative, dans un premier temps, de la DDE-Loire qui projette de requalifier l'autoroute A47, l'une des plus anciennes de France, reliant Firminy à l'agglomération lyonnaise par les vallées de l'On-daine et du Gier. Un second projet, encore à l'étude et conduit par la DRE (direction régionale de l'Équipement), prévoit le doublement de cette voie par un tronçon neuf, l'A45, situé (si le projet se concrétise) plus au nord, dans les Monts du Lyonnais. Déterminé à minimiser les impacts de ces équipements sur la qualité paysagère du territoire, mais aussi d'inclure le plus possible les habitants du territoire dans le projet de requalification, le maître d'ouvrage (la DDE Loire) s'engage à innover en mettant en place un projet qu'il résume par les termes «autoroute design». Peu de temps après la tenue d'un colloque-atelier destiné à construire la problématique générale de ce projet extrêmement complexe (par l'échelle du territoire concerné mais aussi par les enjeux sociaux, environnementaux, techniques, urbanistiques, paysagers, archéologiques, etc.), s'est greffée sur la commande *externe* la commande *interne*. Celle-ci émane de l'appel à proposition du BRAUP, publié en 2005 sur le thème «Art, architecture et paysages», qui a permis de cristalliser une initiative déjà entreprise pour former une équipe multidisciplinaire de recherche prenant appui sur le projet de la DDE.

Toutes les conditions étaient ainsi réunies pour configurer le tout sous la forme d'une recherche-projet. Son ampleur et les perspectives qu'elle ouvrait ont immédiatement permis d'accueillir des acteurs supplémentaires, tant pour le projet de conception (un souci de requalification et de préservation des espaces industriels désaffectés s'est ajouté à la commande) que pour le projet scientifique (de nouvelles disciplines universitaires se sont jointes à l'équipe).

Notre intérêt pour les questions paysagères - dont nous nous assurons qu'il est partagé par le doctorant - nous oriente vers ce domaine particulier des disciplines du projet. Parmi les questions actuelles les plus brûlantes dans ce domaine figurent celle des critères d'évaluation des qualités paysagères d'un territoire et celle de l'opposition entre jugements experts et non experts, donc de la place qu'il convient de réserver à l'avis des habitants (les «non experts») dans les projets ayant pour but ou pour effet de modifier leur paysage quotidien ou occasionnel. C'est dans cette direction que s'orientera désormais notre question de recherche. Elle nous apparaît d'autant plus légitime qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de projet intégré de paysage sur ce vaste territoire. Par contre, le territoire est sollicité et convoité par plusieurs porteurs de projets, publics et privés, aux intentionnalités diverses et parfois conflictuelles. Parmi ces intentionnalités, celle des habitants nous semble négligée. Nous partirons du point de vue que l'habitant possède sa propre expertise (celle, précisément, d'habiter), mais que celle-ci n'est pas reconnue et par conséquent guère explicitée, sinon parfois sous forme revendicative : elle est tacite, elle se dit 'en-action', mais n'est pas muette pour autant. Ce sera la tâche du chercheur de la faire parler, de l'articuler ensuite, en en manifestant le sens, puis de l'introduire dans le projet porté par le(s) maître(s) d'ouvrage²².

Cette façon de construire la question de recherche met en œuvre un cadre conceptuel et théorique particulier, une

(22)

Pour une perspective sociologique sur cet aspect de notre projet de recherche, voir Pichon, P., «La prise en compte des compétences des habitants et des usagers dans les projets urbains», colloque du PUCA, « Citoyenneté urbaine », Atelier « Espaces publics, projets urbains, modes de participation citoyenne », Paris, 6 Juillet 2006.

perspective qu'il s'agit pour le candidat-chercheur d'explicitier; pas nécessairement d'entrée de jeu (la tâche est ardue et il n'en possède pas toujours les moyens) mais, à mesure que progresse la recherche, par un travail parallèle de familiarisation avec les questions épistémologiques, philosophiques et théoriques qui se posent dans les milieux de la recherche scientifique concernés. Dans notre cas, nous optons pour un parti anthropologique (au sens philosophique du terme) qui considère les destinataires des projets de conception, les habitants, non pas comme des consommateurs ou même des usagers (au sens où l'entend Bernard Stiegler), mais comme des acteurs animés par un projet (le projet d'habiter le monde, leur monde et/ou un projet de vie plus global encore), susceptibles d'émettre des jugements sur la qualité paysagère de leur cadre de vie et soucieux de le voir s'améliorer. Nous privilégions donc le registre éthique du modèle général (Fig. 2) et nous intéressons aux acteurs davantage qu'au processus ou au produit, ce qui après tout est cohérent avec l'anthropologie implicite de la recherche-action. Notre cadre conceptuel emprunte par ailleurs à celui de la recherche contemporaine en paysage, ainsi que pour une bonne part à la modélisation des systèmes dynamiques complexes; il s'enrichit au passage des concepts qu'utilisent les chercheurs de l'équipe représentant les autres disciplines scientifiques sollicitées sur le projet.

Étapes 2 et 3. Protocole de recherche et méthode ; mise en œuvre .

La question de recherche du doctorant est désormais suffisamment bien cadrée (est-elle formulée avec précision?) et justifiée (est-ce une bonne question?) pour qu'il puisse se demander comment il compte y répondre, c'est-à-dire quel type de dispositif méthodologique il compte mettre en œuvre. Dans ce cas, pas d'hésitation : ce sera la recherche-projet. Mais comment savoir si la méthode se prête à notre question? Eh bien, parce que notre question de recherche est proprement architecturale et qu'elle a donc été construite en conséquence²³. La question générale « Quel est le projet de paysage porté par les habitants du territoire? », si l'on souhaite la

(23)

Pour J.-L. LeMoigne qui s'appuie sur J. Piaget, l'épistémologie comprend la gnoséologie (quel est mon objet de connaissance?) et la méthodologie (comment puis-je l'observer?). Ainsi est indiqué, nous semble-t-il, qu'on ne saurait dissocier la construction de la question, de la recherche des moyens pour y répondre.

traiter en recherche-projet, implique que le chercheur s'intègre à des groupes d'habitants porteurs d'un projet de paysage sur tout ou une portion de ce territoire. Les groupes existent déjà, parfois, dans le cadre d'associations diverses; sinon, il s'agit de les former et de les mettre en situation de projet. C'est là que la compétence professionnelle préalablement acquise par les chercheurs (ils ont tous une expérience pratique du projet de conception, c'est une condition à l'inscription au doctorat) s'avère précieuse, car leur maîtrise des outils et de la culture du projet leur permet de mettre ces dernières au service du protocole de recherche. De véritables ateliers de conception sont mis en place dans les mairies, les écoles, les maisons de la culture et autres lieux communautaires où, sous la conduite du chercheur, les habitants produisent du projet. La perspective pragmatiste que nous adoptons montre en effet que ce que C. Argyris et D. Schön nomment la théorie proclamée (*espoused*) diffère en général de la théorie en acte (*in use*)²⁴; or c'est cette dernière et non l'autre qui rend compte de nos actions dans le monde et qui finissent par le transformer (ou non). Les méthodes de recueil de données habituelles, par entrevue et questionnaires, n'accèdent qu'à la première (nous disons ce que nous croyons faire quand nous agissons) et non à la seconde (nous ne faisons pas ce que nous disons alors que nous croyons le faire). La « mise en projet » de nos croyances et de nos convictions a pour effet de les révéler.

Un second candidat au doctorat pourrait effectuer le même type de travail sur les projets portés par les autres acteurs, leurs maîtres d'ouvrages, qui eux aussi, après tout, «habitent» et investissent le territoire. Comme précédemment, l'adoption de la recherche-projet conduirait le chercheur à s'intégrer à une équipe de projet afin de saisir de l'intérieur et dans l'action comment s'exprime le projet de paysage correspondant. Là encore, ce n'est pas un ethnologue que l'on envoie étudier, par «observation participante», un groupe culturel particulier (celui de la DDE-Loire par exemple), mais,

(24)

Argyris, C. et Schön, D. *Theory in practice : increasing professional effectiveness*, San Francisco, Jossey-Bass, 1974.

conformément aux principes de la recherche-action, un praticien compétent susceptible de contribuer au travail de l'équipe, sans pour autant oublier son objectif de recherche.

L'expression « projet intégré de paysage » qui figure dans le titre de notre projet de recherche indique que ce projet d'aménagement paysager, s'il existe un jour, résultera de la dynamique synergique et conflictuelle des divers projets singuliers portant actuellement sur le même territoire. Quels qu'en soient un jour, le cas échéant, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, on comprend que le chercheur ou l'équipe de recherche qui auront passé plusieurs années sur ce terrain sont appelés à travailler en collaboration avec eux, sous la forme désormais consacrée de « l'accompagnement scientifique ». Il se livre donc, non pas à une théorie appliquée, mais à une théorie située, une théorisation-en-projet.

Étapes 4 et 5. Interprétation et discussion : conclusion.

La logique propre aux deux dernières étapes de notre doctorat fictif ne seront pas détaillées comme les précédentes, parce qu'elles ne présentent pas d'originalité particulière comparativement aux autres démarches possibles. En effet, dans tout projet de recherche doctorale, il convient d'interpréter les observations et les matériaux recueillis dans le but d'explicitier le modèle ou le discours théorique qui en découle; d'indiquer les limites de validité du modèle théorique en regard de ce qu'autorise le protocole adopté (validité interne, externe, fiabilité, etc.); enfin de conclure à l'égard tout d'abord de la question posée (y ai-je répondu?), ensuite des conséquences qu'auront les connaissances ainsi produites tant sur le corpus théorique de la discipline que sur les pratique professionnelles et sur la formation des praticiens et des chercheurs.

Quelle est la place du projet de conception dans ce dispositif ? S'il figure au centre d'une thèse de recherche-création, il est renvoyé, en recherche-projet, en annexe de la thèse,

comme il convient pour tout support documentaire de type méthodologique. Il en est ainsi car dans la salle de soutenance, c'est à la communauté de recherche que l'on s'adresse, en adoptant le langage qui lui est propre. Mais il en va autrement à l'extérieur, sur le terrain. Là, on s'attend à ce que le projet de conception soit infléchi du cours qu'il aurait pris sans la contribution de ce nouveau type de praticiens, les praticiens-chercheurs éclairés par le travail réflexif accompli dans le cours et sur le projet de recherche. Du moins peut-on le souhaiter.